

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletins N^{os} 46 et 47

Numéro double

1981 - N^o 3

4 Francs

1982 - N^o 1



La Grande Allée de Tilleuls de la Propriété Paumier en 1927

Coll. F. Roux-Devillas

Le Président Charles Guillaud

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon vient d'être cruellement éprouvé : le Président Charles Guillaud est décédé le 31 décembre dernier après une longue maladie.

Né le 8 mai 1900, affecté spécial, en 1939, aux laboratoires de Bellevue, il vint, en 1945, résider avec sa famille à Meudon, dont il apprécia particulièrement le charme. Soucieux du maintien d'un environnement si agréable, il fonda, en 1965, avec quelques amis, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon; sa haute personnalité le désignait tout naturellement pour en prendre la présidence, qu'il assura — avec une interruption pour raison de santé — jusqu'au moment où récemment, une grave maladie l'empêcha de continuer à animer le Comité et obligea le Conseil à lui désigner un successeur, en le nommant, en reconnaissance des éminents services qu'il avait rendus, Président d'Honneur Fondateur.

Grâce à ses qualités reconnues par tous, le Président Guillaud fit de notre Comité une des associations de sauvegarde les plus efficaces de la Région et une des toutes premières à être agréée au titre du Code de l'Urbanisme et de la loi sur la Protection de la Nature. Ses interventions auprès des différentes autorités (maire, conseiller général, député, administrations départementales, ministères compétents en matière d'urbanisme et d'environnement) étaient toujours accueillies avec la plus grande attention et recevaient le plus souvent une suite favorable.

C'est ainsi que, grâce à son action personnelle, des résultats particulièrement heureux ont pu être obtenus, en particulier :

- l'inscription à l'inventaire des sites pittoresques d'une grande partie du territoire de Meudon-Ville;
- l'abandon, par le Conseil Général, du projet de « rocade intercommunale des Hauts-de-Seine », qui aurait coupé Meudon en deux, l'action du Président du Comité de Meudon ainsi que des autres associations de sauvegarde des communes concernées ayant appuyé efficacement auprès de l'administration et du Conseil Général l'opposition des élus locaux, en particulier du Maire et du Conseiller Général de Meudon;
- la rénovation de l'avenue du Château qui, au moment de la constitution du Comité, se trouvait dans un état de délabrement indigne de notre ville;
- la collaboration avec le Maire de Meudon et avec les Services de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'élaboration du plan d'occupation des sols de la Commune;
- le lancement des travaux de rénovation de la Grande Perspective de Meudon, en accord avec la Municipalité, grâce aux démarches effectuées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles;
- l'aménagement de l'ancienne propriété Paumier, en étroite collaboration avec la Mairie de Meudon;
- la protection de la Forêt de Meudon, et la lutte contre la pollution des étangs de Villebon et de Meudon, grâce à des contacts avec l'Office National des Forêts.

Le Président Guillaud était membre de la Commission Départementale des Sites et du Conseil d'Administration du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Hauts-de-Seine.

En reconnaissance des éminents services rendus à la Commune par le Président Guillaud, le maire de Meudon lui a attribué la médaille d'Or de la Ville.

Le Président Guillaud était une personnalité scientifique de tout premier plan. Le Professeur Louis Néel, président d'honneur du Comité de Sauvegarde, prix Nobel de Physique et membre de l'Académie des Sciences, était particulièrement indiqué pour exposer aux lecteurs du Bulletin l'œuvre scientifique de Charles Guillaud :

« La carrière scientifique de Ch. Guillaud, couronnée par son élection en 1975 comme correspondant de l'Académie des Sciences, comporte deux volets : d'importants travaux personnels originaux dans le domaine du magnétisme et la création, puis la direction jusqu'à son départ à la retraite en 1970, d'un des plus actifs laboratoires du C.N.R.S. (Centre National de la Recherche Scientifique).

C'est en 1932 qu'à Strasbourg, dans le très célèbre laboratoire de Pierre Weiss, il aborda l'étude des propriétés magnétiques des composés binaires du manganèse et mit en évidence un fait surprenant : la plupart de ceux-ci sont ferromagnétiques tandis que le manganèse pur ne l'est pas, car les atomes y sont trop rapprochés. Dans la suite, il réussit à préparer de gros monocristaux de certains de ces corps et enrichit la science d'un grand nombre de résultats sur les relations entre le magnétisme et la structure cristalline. Il montra par exemple qu'une grande anisotropie magnétique est une des causes principales de la grande coercivité de certaines substances : il obtint ainsi avec un alliage manganèse-bismuth, en grains fins monodomaines, des champs coercitifs extraordinaires, de l'ordre de cent mille fois le champ magnétique terrestre.

En 1949, au moment du développement de la théorie du ferrimagnétisme, il s'intéressa aux ferrites, d'abord aux mixtes nickel-zinc, et étaya la théorie par ses résultats. Dans la suite, grâce à la substitution d'atomes métalliques variés aux atomes primitifs, il prépara des corps dont on pouvait faire varier les propriétés magnétiques dans une gamme étendue, depuis les ferrites doux utilisés en haute fréquence jusqu'aux ferrites durs pour aimants permanents. Avec ses collaborateurs, il précisa les conditions de préparation nécessaires pour obtenir des microstructures bien définies et reproductibles, indispensables aux applications industrielles. C'est ainsi que de 1950 à 1966, une trentaine de brevets et additions, pris avec le concours du C.N.R.S. permirent à l'industrie française, et notamment à la Société L.T.T., de développer une technologie de pointe dans l'industrie des télécommunications, grâce aux avantages des ferrites dans la réalisation de composants très variés. L'intérêt suscité par ces travaux lui valut en 1961 la Médaille d'Or de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale et en 1967 le Grand Prix de la Technique de la Ville de Paris.

D'autre part, c'est en 1961 et à Bellevue que Ch. Guillaud fonda le Laboratoire de Magnétisme et de Physique des Solides, qui connut une rapide expansion avec, en 1970, un effectif de 150 personnes, plus de 400 publications et une cinquantaine de thèses de niveaux divers. Ce laboratoire était divisé en deux groupes principaux. Celui de magnétisme s'est illustré par des

études de magnétostriction, d'ordre directionnel, de traînage magnétisme et de magnéto-optique. L'activité de l'autre groupe s'est centrée notamment autour de la préparation de semi-conducteurs variés et de leurs propriétés électroniques. C'est ainsi qu'ont été réalisés des thermo-éléments et surtout des piles solaires, vingt ans avant que le sujet ne devienne d'une brûlante actualité.

Ces quelques trop brèves indications sur l'intérêt de l'œuvre de Ch. Guillaud, accomplie dans le cadre du C.N.R.S., suffit à illustrer le rôle fondamental que joue cet organisme dans la recherche française, fondamentale ou appliquée, servi par des hommes dynamiques et de grande valeur. »

Louis NÉEL.

Assemblée Générale du 16 Décembre 1981

M. Julien-Laferrière, Vice-Président délégué, ouvre la séance et présente les excuses de M. le Maire, retenu par d'autres obligations. Il salue M. Queennec, Secrétaire Général de la Mairie, qui a bien voulu accepter de faire, au cours de cette réunion, un exposé sur la rénovation du quartier Arnaudet.

M. Julien-Laferrière présente le rapport moral dans les termes suivants :

RAPPORT MORAL

Comme vous le voyez, je suis, cette année encore, amené à présider cette Assemblée Générale en l'absence de M. Guillaud, Président du Comité. L'état de santé de celui-ci s'est encore aggravé au cours de l'été et il faut malheureusement envisager son remplacement à la présidence. Votre Conseil d'Administration, qui se réunira après l'Assemblée Générale, aura à délibérer à ce sujet.

Il est inutile de souligner combien le remplacement de M. Guillaud à la présidence sera ressenti par le Comité. Tous nos membres ont pu en effet, apprécier avec quelle autorité il assurait cette présidence et constater l'efficacité de ses interventions auprès de nos élus municipaux ou départementaux ou des administrations et des services des ministères, car il était particulièrement apprécié de tous. Je ne manquerai pas de proposer à notre Conseil la nomination de M. Guillaud comme Président d'honneur, sûr de répondre ainsi aux vœux de l'unanimité des membres du Comité.

Sans entrer, pour le moment, dans le détail des activités du

On peut ajouter qu'en 1939, en affectation spéciale aux Laboratoires de Bellevue, Charles Guillaud avait travaillé à des équipements pour barrages infra-rouge à longue portée et à la détection des mines magnétiques terrestres.

Il était membre correspondant de l'Académie des Sciences, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite et Commandeur des Palmes Académiques.

Sa disparition sera douloureusement ressentie, non seulement du Comité de Sauvegarde et de la Ville de Meudon, mais aussi des milieux de la Science et de la Recherche.

Comité, qui seront exposées ultérieurement, on peut signaler que l'année 1981 a été marquée par les dernières démarches concernant le plan d'occupation des sols, par les études concernant la Z.A.C. du quartier Arnaudet, la mise en route, dans la propriété Paumier, de l'aménagement du parc public municipal, le démarrage des travaux de la Grande Perspective, la participation à la remise en état de la Grille du Potager du Dauphin en bordure de l'avenue du Château, les démarches auprès de l'Office National des Forêts pour la sauvegarde des bois de Meudon.

Nos effectifs se sont maintenus à peu près constants. Notre effort de recrutement ne doit pas se ralentir pour compenser les décès, les départs ou les radiations pour défaut de paiement des cotisations. Ce recrutement se fait surtout par des contacts personnels, et nous comptons sur vous pour convaincre vos amis d'adhérer à notre Comité.

Nos délégués de quartier sont pour nous une aide précieuse, mais deux quartiers sont toujours sans délégué. Dans notre prochain bulletin, nous donnerons la liste mise à jour à la date de son impression. Mais nous faisons appel aux membres du Comité qui seraient disposés à accepter les fonctions de délégué pour les deux quartiers qui n'en sont pas pourvus.

Je vous demande maintenant de faire les observations que vous jugeriez nécessaires sur ce rapport moral et, si vous êtes d'accord, de l'approuver.

Aucune observation n'est présentée et le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

CRÉDIT LYONNAIS

prêt à vous accueillir

du Mardi au Vendredi de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 19 h.

Le Samedi de 9 h. 15 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 18 h.



33-35, avenue du Général de Gaulle

92360 MEUDON LA FORÊT - 631-72-87

RAPPORT FINANCIER

M. de Gonneville, Trésorier, donne connaissance des comptes de l'exercice 1980, qui se présentent comme suit :

Recettes :

Subvention du Département	2 000,00
Subvention de la Commune	2 500,00
Cotisations	20 089,00
Vente de bulletins	363,20
Publicité	7 315,00
Total des recettes	32 267,20

Dépenses :

Frais généraux, administratifs et de fonctionnement	5 753,50
Bulletins	16 133,11
Cotisations à Fédérations	800,00
Tracts P.O.S.	3 603,72
Frais Tribunal Administratif	1 200,00
Total des dépenses	27 390,33

Excédent de recettes	4 876,87
En caisse au 1 ^{er} janvier 1980	21 398,59
En caisse au 31 décembre 1980	26 275,46

Aucune observation n'est présentée sur le rapport financier et ce rapport, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Conformément aux statuts, il y a lieu de procéder au remplacement des membres du Conseil dont le mandat arrive à expiration en 1981, soit :

MM. Bégué, Bocquet, Général Brunet, Clouzeau, Gayral, Meslet, Roux-Devillas, Sabatier, de Traverse et Watine.

M. Meslet a demandé à ce que son mandat ne soit pas renouvelé.

Le Président met aux voix le renouvellement, comme membres du Conseil, de MM. Bégué, Bocquet, Général Brunet, Clouzeau, Gayral, Roux-Devillas, Sabatier, de Traverse et Watine.

Ce renouvellement est adopté à l'unanimité des votants.

D'autre part, nous devons soumettre à l'Assemblée Générale la régularisation, comme membres du Conseil, de MM. Bazoge et Larré, cooptés par le Conseil dans sa réunion du 10 mars 1981, sous réserve de régularisation par la prochaine Assemblée Générale.

M. Bazoge est Président du Syndicat du Lotissement du Château de Bellevue. Notre Comité a collaboré avec ce Syndicat d'une façon particulièrement efficace pour le zonage du territoire de ce Syndicat. M. Bazoge, qui a remis à notre Comité une généreuse cotisation de ce Syndicat, a manifesté le désir que ce Syndicat soit associé à l'action de notre Comité. La meilleure façon de réaliser cette participation nous a paru être l'introduction de M. Bazoge au sein de notre Conseil.

M. Larré, notre délégué à Meudon-la-Forêt, est particulièrement actif et efficace en ce qui concerne ce secteur important de Meudon. Il surveille aussi avec beaucoup de vigilance ce qui concerne la sauvegarde des bois de Meudon. Il participe avec efficacité à l'organisation des manifestations des associations à Meudon-la-Forêt.

La nomination comme membres du Conseil de MM. Bazoge et Larré, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité des votants.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Plan d'occupation des sols

Au cours de l'année 1981 ont eu lieu les dernières formalités concernant l'établissement du plan d'occupation des sols, il ne manque plus que l'arrêté d'approbation, qui devrait être pris prochainement par le Préfet des Hauts-de-Seine.

A notre dernière Assemblée Générale, nous avons fait état du rapport du Commissaire-Enquêteur, rapport qui, sur de nombreux points, reconnaissait le bien-fondé des propositions faites par le Comité.

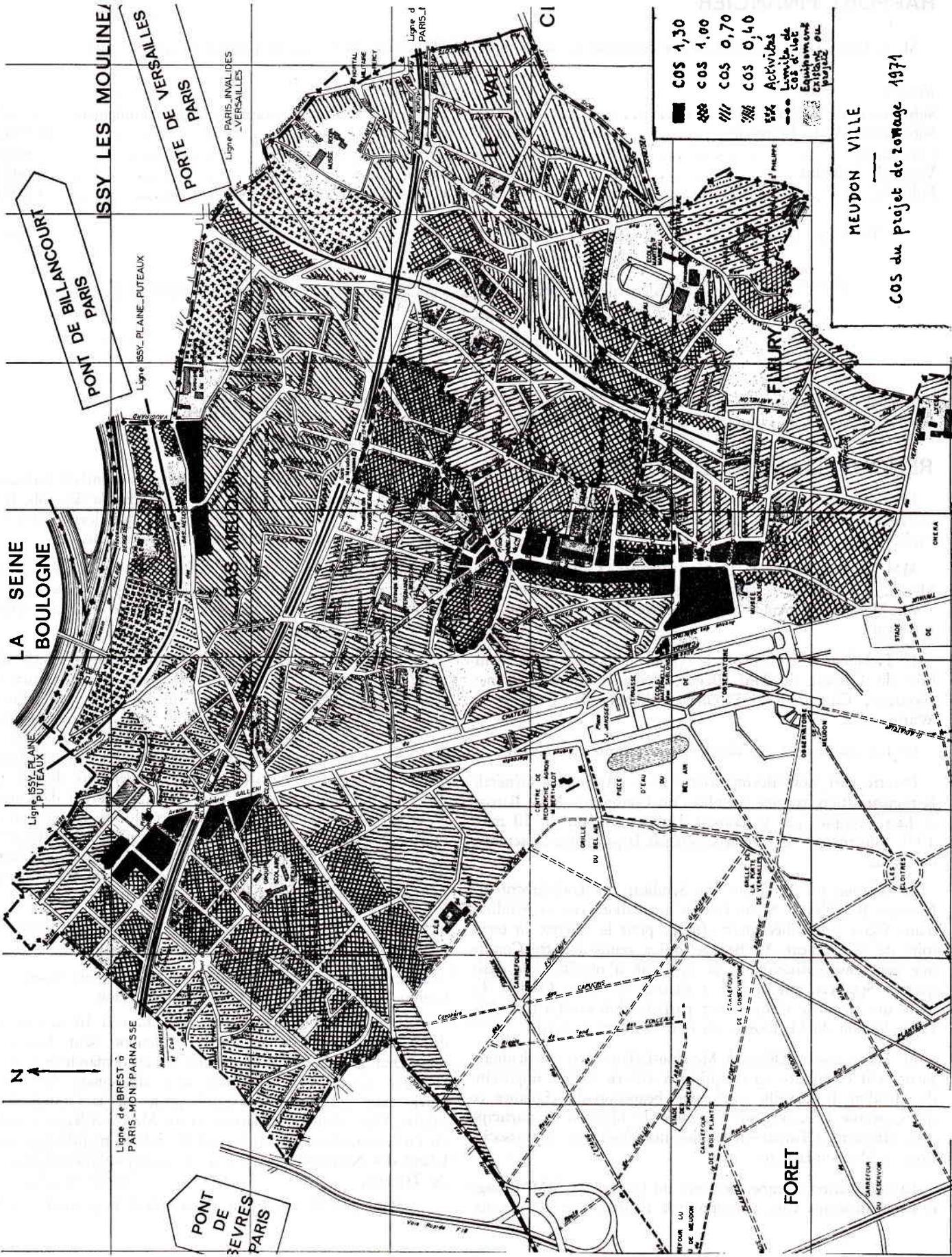
Le groupe de travail chargé de l'élaboration du P.O.S. s'est réuni le 19 février 1981. Etant association agréée au titre du code de l'Urbanisme, nous avons demandé à être entendus, et nous avons renouvelé les propositions que nous avions faites au Commissaire-Enquêteur. Le compte rendu de la réunion du groupe de travail, que nous avons reçu au cours du mois d'août, confirme les renseignements qui nous avaient été donnés par les services techniques de la Mairie et qui figurent dans notre dernier bulletin donnant le compte rendu de la réunion de notre Conseil du 10 mars 1981, avec, en plus, un abaissement de 0,2 du C.O.S. de la partie du terrain de l'Orphelinat Saint-Philippe situé sur la commune de Meudon, le C.O.S. prévu précédemment étant de 0,4.

Je rappelle donc qu'une partie des demandes du Comité ont reçu satisfaction :

1° En ce qui concerne les alignements, pour lesquels le Comité était d'accord avec la Ville de Meudon :

— L'emprise de la R.N. 406 est réduite à 16 m (au lieu de 20 m) sur tout le territoire de Meudon, sauf dans l'axe de la Grande Perspective où, comme l'avait demandé le Comité, l'emprise actuelle est conservée, tout alignement dans cette partie étant incompatible avec le projet de la Grande Perspective. Cette réduction concerne la rue Marcel-Allégot, l'avenue du Général-Gallieni, le boulevard Verd-de-Saint-Julien, le boulevard des Nations-Unies, la rue de la République et l'avenue de Trivaux.

— Pour le C.D. 181 (route des Gardes), la portion projetée



- COS 1,30
- ▨ COS 1,00
- ▩ COS 0,70
- ▧ COS 0,40
- ▦ Activités
- ▧ Limites de COS d'act
- ▧ Equipement existant ou projeté

MEUDON VILLE
 COS du projet de zonage 1971

LA SEINE
 BOULOGNE

ISSY LES MOULINE/
 PORTE DE VERSAILLES

PONT DE BLANCOURT

Ligne de BREST à
 PARIS - MONTARNASSE

PONT DE
 SEVRES
 PARIS

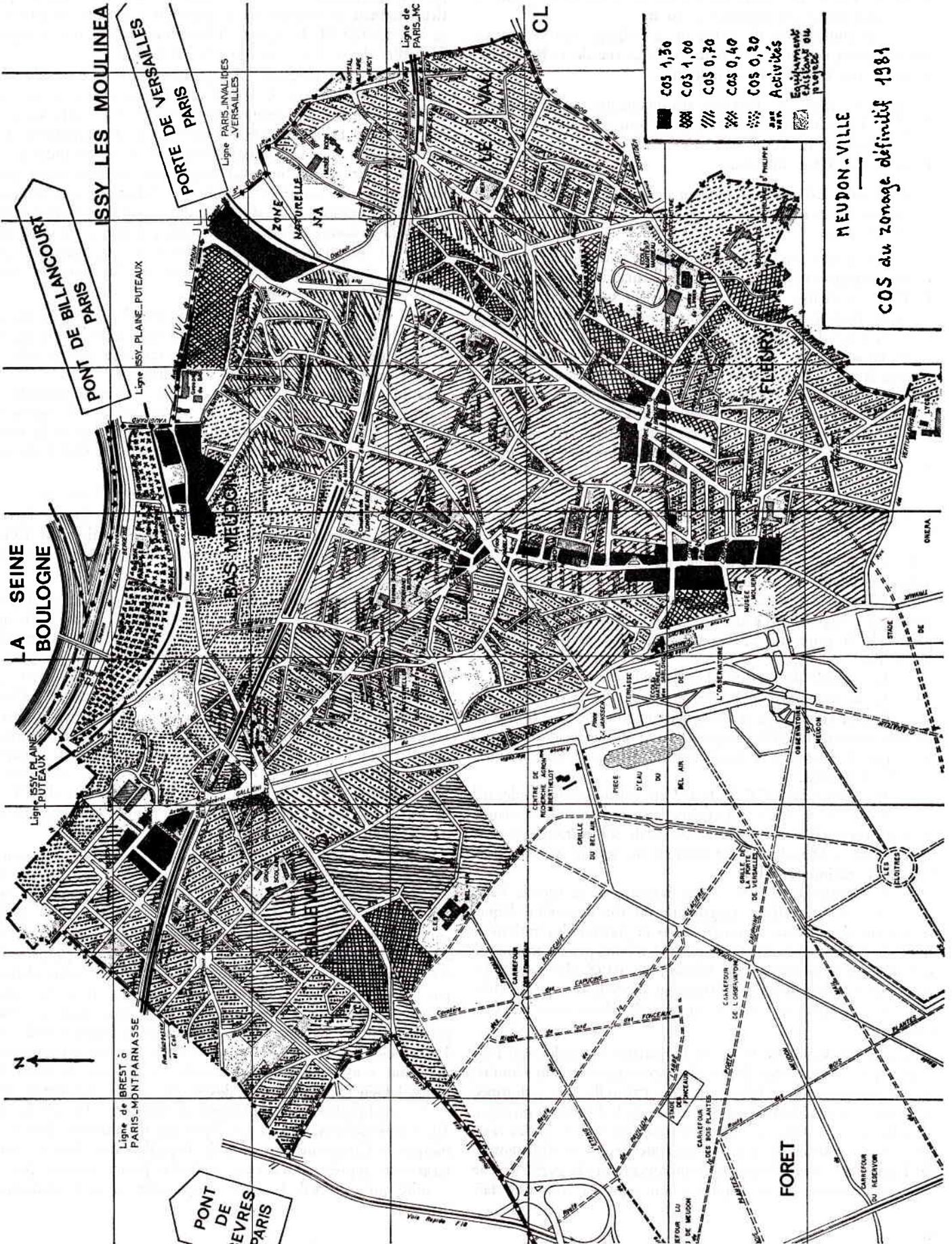
Ligne d
 PARIS-I

CI

FORET

FINLURY

1971



■	COS 1,30
▨	COS 1,00
▧	COS 0,70
▩	COS 0,40
▪	COS 0,20
▫	Activités
▬	Equipement projeté

NEUVILLE
 COS du zonage définitif 1981

LA SEINE
 BOULOGNE

ISSY LES MOULINEAUX
 PORTE DE VERSAILLES
 PARIS

POINT DE BILLANCOURT
 PARIS

Ligne ISSY-PLAINE-PUTEAUX

Ligne de PARIS-MC

CL

BAS MEUDON

FLEURY

OMEGA

Ligne ISSY-PLAINE-PUTEAUX

Ligne de BREST à PARIS-MONT-PARNASSE

POINT DE EVRES
 PARIS



FORET

CARTEFOUR DU RESEAU

LES ETOILES

RESEAU DU NEUVILLE

CARTEFOUR DES PLANTIS

CARTEFOUR DE L'OSSEMENT

GRILLE LA PORTE DE VERSAILLES

GRILLE DU BEL AIR

PIECE D'EAU DU BEL AIR

CENTRE DE RECHERCHE AERONAUTIQUE ET SPATIALE

MUSEE MILITAIRE

STADE DE

DE

DE

DE

DE

à 18 m, c'est-à-dire entre la rue de la Tour et la place du Maréchal-Leclerc, est ramenée à 16 m.

— Les alignements de la rue de la Belgique (entre l'avenue des Fossés et la limite de Clamart), de la rue de la Bourgogne et de la rue Banès, sont abandonnés.

Les réductions ou abandons d'alignements sur le tracé de la L.I.S. (Liaison Intercommunale Sud) sont tout à fait cohérents avec l'abandon de cette voie décidé en 1975 par le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

A Meudon-la-Forêt l'alignement de l'avenue de Villacoublay est réduit de 20 m à 16 m, et il est prévu une zone non aedificandi de 4 m.

2° En ce qui concerne les zonages, le Groupe de Travail a donné satisfaction à une partie des demandes du Comité. Le C.O.S. a été abaissé de 0,7 à 0,4 dans les secteurs suivants :

— Le secteur de la rue Paul-Houette et de l'allée des Tilleuls entre la route des Gardes et la rue Ernest-Renan.

— Le secteur des Jardies entre le boulevard Verd-de-Saint-Julien, la rue Charles-Desvergnès et le sentier des Jardies.

— Le secteur du Potager entre la zone protégée des abords de l'avenue du Château et les boulevards Verd-de-Saint-Julien et des Nations-Unies, à l'exception des parcelles situées au voisinage de ces deux boulevards qui sont maintenues avec C.O.S. de 0,7.

En outre, le C.O.S. de la partie du terrain de l'Orphelinat Saint-Philippe située sur la commune de Meudon est abaissé de 0,4 à 0,2.

Le groupe de travail n'a donc pas donné satisfaction aux autres demandes du Comité concernant le zonage, c'est-à-dire :

— Le quartier du Bel-Air, entre la rue des Capucins et la Forêt, il a cependant classé en espace boisé à conserver la partie de la propriété 2, rue des Capucins, la plus éloignée de la rue.

— Les abords de la Villa des Grimettes.

— Le secteur entre le sentier des Essarts et la rue de Paris, au sud de la voie ferrée de Montparnasse, le groupe de travail faisant remarquer d'ailleurs que le cœur de ce secteur est desservi par des sentiers le long desquels on ne peut construire que des pavillons.

— Le secteur avec C.O.S. de 0,7 au voisinage du boulevard Anatole-France au nord de la même voie ferrée. A la demande de l'Institution Notre-Dame une partie de son terrain, qui était affecté d'un C.O.S. de 0,2 est rattaché au secteur voisin où le C.O.S. est maintenu à 0,7.

— Le terrain de la S.N.C.F. en bordure de la rue de Paris au voisinage du viaduc : l'argument du Comité, selon lequel ce terrain devait être inconstructible en raison des nuisances dues au passage des trains, n'a pas été retenu par le groupe de travail « dans la mesure où figurent au P.O.S. des servitudes d'isolement acoustique qui permettent de réduire considérablement les nuisances qui sont à craindre des deux voies S.N.C.F. proches ».

Les abords du Musée Rodin et le quartier Arnaudet, qui font depuis plusieurs années l'objet des préoccupations du Comité, sont maintenus, sur le P.O.S., en zone naturelle NA « destinée à recevoir une urbanisation future et qui doit être protégée actuellement de toute nouvelle construction ». Les études relatives à ce quartier se sont poursuivies depuis l'établissement du P.O.S. Une zone d'aménagement concerté a été prescrite par arrêté préfectoral, et un exposé à son sujet va vous être fait

par M. Quellenec, Secrétaire Général de la Mairie, qui est particulièrement au courant de la question puisqu'il est directeur de la SEMIRUM, la Société d'Economie Mixte qui a déposé le dossier de la Z.A.C. du quartier Arnaudet.

3° En ce qui concerne le règlement d'urbanisme, de nombreuses modifications de détail ont été apportées à la suite d'études menées en commun par les Services Techniques de la Mairie et la Direction Départementale de l'Équipement. Ces modifications, sur la plupart desquelles notre Comité a été d'accord, ont pour objet soit d'apporter des précisions pour l'application de certaines clauses du règlement, soit d'inciter à des améliorations de l'esthétique des constructions, par exemple en favorisant l'adoption de toitures plutôt que de terrasses : les locaux techniques tels que machineries d'ascenseurs, chaufferies ne doivent pas être en saillies sur les terrasses, mais obligatoirement en sous-sol.

A la demande du Comité, une plus grande liberté est laissée aux architectes pour les clôtures qui, d'après la rédaction primitive devaient être constituées soit de murs en pierre, soit de murs bahuts surmontés de grilles à claire-voie.

Enfin, nous pouvons signaler que le règlement interdit la construction d'immeubles collectifs sur les terrains de moins de 2.000 m² dans les secteurs soumis à la réglementation de l'avenue du Château et dans la zone affectée d'un C.O.S. de 0,2 comme celle des Coteaux de Meudon.

Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 25 octobre, a approuvé les conclusions du groupe de travail. Le Préfet devrait donc prendre prochainement l'arrêté d'approbation du P.O.S. Mais dès maintenant nous pouvons considérer celui-ci comme définitif.

Nous pouvons certes regretter que le groupe de travail n'ait pas accepté la totalité des propositions du Comité en ce qui concerne le zonage. L'abaissement des C.O.S. dans les secteurs concernés aurait permis d'éviter que les demandes de permis de construire déposées dans ces secteurs risquent de poser des problèmes d'insertion dans le site, ou de susciter le mécontentement des propriétaires voisins. Sous cette réserve, nous estimons que le P.O.S. répond bien aux désirs des Meudonnais, compte tenu des sujétions dont il fallait bien tenir compte sur le plan de la gestion municipale, telles que le maintien à son niveau actuel de la population de la commune (le P.O.S. devrait même permettre une légère augmentation), le problème de l'emploi, etc.

Mais ce résultat favorable a nécessité près de dix ans d'études, auxquelles le Comité a largement participé : les projets de P.O.S. successifs élaborés par le G.E.P. pour Meudon-Ville ont fait l'objet, de la part du Comité, d'un examen détaillé, et de concertation avec la Mairie et le G.E.P. pour proposer des améliorations dont il a été tenu compte pour la plupart. Le P.O.S. final a bien peu de points communs avec celui élaboré par le G.E.P. en 1971 : suppression et diminution de très nombreux alignements, suppression du percement dans le tissu urbain pour le passage de la « Rocade Intercommunale des Hauts-de-Seine » devenue ensuite la « Liaison Intercommunale Sud » avant d'être abandonnée par le vote de 1975 du Conseil Général, diminution des C.O.S. sur de nombreux secteurs, amélioration du règlement d'urbanisme. Ce projet de 1971 avait été examiné en détail par une Commission Extramunicipale d'Urbanisme, au sein de laquelle notre Comité était largement représenté et c'est le contre-projet élaboré par le Comité qui a servi de base aux propositions de la Commission.

En 1974, la Mairie a adressé à tous les Meudonnais, par l'intermédiaire du Bulletin Municipal, un questionnaire pour connaître leurs désirs sur les principes de base du plan d'occupation des sols. Notre Comité a été appelé par la Mairie à participer à l'élaboration de ce questionnaire et au dépouillement des réponses. Celles-ci, à la quasi-unanimité, concordaient avec les idées déjà soutenues par le Comité : limitation de l'augmentation possible de la population, maintien du caractère aéré de l'habitat, opposition à la rocade et aux alignements prévoyant une emprise importante pour les voies de circulation.

Les réponses au questionnaire (il y en a eu plus de 800, ce qui est considéré comme très satisfaisant) ont donc conforté le Comité dans les actions qu'il a menées après élaboration par le G.E.P. de nouveaux projets de P.O.S. : pour chacun des projets successifs, notre Comité a présenté des observations dont, pour la plupart, la Mairie et le G.E.P. ont reconnu le bien-fondé.

Une diminution importante de la densité des constructions a ainsi été obtenue puisque, pour Meudon-Ville, le C.O.S. moyen du projet de 1971 était de 0,79 et pouvait même atteindre 0,85 si on appliquait les « C.O.S. d'îlot » qui, moyennant certaines conditions de regroupement des parcelles, permettraient de porter à 2 les C.O.S. de certains secteurs. Les projets successifs de zonage ont chaque fois abaissé le C.O.S., et de zonage définitif donne un C.O.S. moyen de 0,57.

Cet abaissement des C.O.S. a intéressé de nombreux secteurs, comme le montrent les deux plans annexés qui donnent les C.O.S. du projet de 1971 et ceux du zonage définitif, en particulier :

- les terrains situés entre la route des Gardes et l'avenue du Onze-Novembre;
- les abords de la rue Marcel-Allégot notamment au voisinage de la place Wilson;
- les terrains au voisinage de l'avenue du Château, qui font d'ailleurs l'objet d'un règlement spécial incorporé dans le P.O.S.;
- la région des Tibylles et la plus grande partie des « Coteaux de Meudon » où le C.O.S. a été abaissé à 0,2;
- le quartier du « Potager » au voisinage de la rue de Porto-Riche;
- une grande partie des terrains en bordure de la rue de Paris;
- le quartier avoisinant le Rond-Point d'Arthelon;
- la partie du quartier du Val à l'est de la rue des Marais;
- les abords nord, est et sud du Musée Rodin;
- les propriétés Puaux et Paumier et celle de l'Orphelinat Saint-Philippe.

Le Comité peut donc se féliciter des résultats obtenus, qui sont dus, en grande partie, à sa concertation avec la Mairie et avec le G.E.P.

Le Quartier Arnaudet

Il a été indiqué précédemment que les abords du Musée Rodin et les terrains situés en contrebas jusqu'aux voies ferrées de Montparnasse et des Invalides figuraient, sur le P.O.S. en « zone naturelle N.A. destinée à une urbanisation future » et qu'une Z.A.C. avait été prescrite sur l'ensemble du secteur. Depuis l'établissement du plan de zonage, les études ont avancé et ont permis d'établir un projet d'aménagement mis à l'enquête publique du 29 avril au 1^{er} juillet 1981.

Il s'agit d'une opération importante puisqu'elle concerne 5 hectares environ. Le Comité de Sauvegarde des Sites avait manifesté depuis longtemps l'intérêt qu'il portait à la mise en valeur de la plate-forme aux abords immédiats du Musée Rodin et à un aménagement cohérent des terrains situés en contrebas de cette plate-forme. Il se félicite donc de voir se réaliser un projet dans ce sens. Son vice-président, M. Millet, a d'ailleurs reçu mission de la Mairie de suivre les études d'aménagement de la Z.A.C. Il a pu ainsi, au cours de ces études, intervenir pour qu'il soit tenu compte au maximum de la sauvegarde de l'environnement.

M. Julien-Laferrière remercie très vivement M. Quélenec, Secrétaire Général de la Mairie de Meudon et directeur de la SEMIRUM, de bien vouloir exposer à l'Assemblée Générale du Comité le projet d'aménagement de la Z.A.C. Arnaudet.

M. Quélenec, dans son exposé illustré par la maquette et le plan d'ensemble du projet, indique que la motivation de la Municipalité était de rénover un secteur déshérité qui pouvait être considéré comme constitué de « friches industrielles ». Cette rénovation devait tenir compte des impératifs exprimés par les Meudonnais au cours de la consultation organisée par la Commission Extramunicipale d'Urbanisation en mai 1974, à savoir :

le maintien de l'emploi,

l'adoption d'un C.O.S. raisonnable,

la sauvegarde de l'environnement, avec la proximité du Musée Rodin classé Monument historique.

La phase d'études peut se diviser en deux périodes :

— la période 1975-1977. En 1974-75, deux événements ont servi de détonateurs : l'incendie de la menuiserie Richard et la fermeture de l'Entreprise Plantivaud-Machat. Des contacts ont été pris avec les propriétaires, des architectes et un bureau d'études ont été désignés. Les études, menées en liaison avec la Direction Départementale de l'Équipement, ont abouti, en juillet 1977, après de nombreuses réunions, à un avis négatif, car du fait des contraintes dues aux carrières, au maintien des emplois et à la sauvegarde du site, le bilan financier aurait été insupportable pour les contribuables à moins de réaliser une deuxième Z.A.C. Rodin du type de celle d'Issy-les-Moulineaux, ce qui n'était pas le souhait de la Municipalité;

— la période 1979-1980. Les études ont été reprises à la suite de l'évolution de la réglementation et des systèmes de financement, et de l'arrivée d'un promoteur solide, la S.C.I.C., filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, disposant de fonds publics et prenant à sa charge les aléas de l'opération. Un nouvel architecte a été choisi, le Cabinet Badani, cabinet important qui a réalisé les constructions de la Tête du Pont de Sèvres à Boulogne, et la rénovation du Quartier de la Balance dans le secteur sauvegardé d'Avignon.

En 1979 et 1980 de multiples réunions d'études avec la Direction Départementale de l'Équipement et la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement ont abouti, le 22 décembre 1980, à un avis favorable sur un plan-masse prévisionnel correspondant à la maquette présentée.

La phase pré-opérationnelle a comporté le montage d'un dossier de Z.A.C., approuvé par le Conseil Municipal et déposé en Préfecture en mars 1981.

L'enquête publique a eu lieu du 30 avril au 1^{er} juillet, en

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 534-16-13

“ BELLEVUE-DECORATION ”

TAPISSERIE

DECORATION

J. DESCOUT - Gérant —

21, Rue Marcel Allégot
92190 MEUDON-BELLEVUE
Téléphone : 534.11.78



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

*UN ARTISAN A VOTRE SERVICE
pour tous les travaux d'imprimerie*

M. COGNÉE

P. LACAS, GÉRANT

93, Rue Henri-Barbusse - 92190 MEUDON

Téléphone 534-27-22 ~~~~~

même temps que la consultation des Services. Après le dépôt de l'avis du Commissaire-Enquêteur et de celui des Services, la Z.A.C. a été prise en compte, avec quelques réserves par le Conseil Municipal. Parallèlement se poursuivait la concertation avec les entrepreneurs du secteur.

Les dernières formalités ont pu intervenir fin septembre et début octobre (arrêtés préfectoraux de création et de réalisation de la Z.A.C., avis favorable de la Commission Départementale des Opérations Immobilières et Architecturales), si bien que l'arrêté de déclaration d'utilité publique a été pris le 10 octobre dernier.

La phase opérationnelle est actuellement en cours.

Elle comporte l'acquisition des terrains, à l'amiable ou par expropriation.

L'étude architecturale tient compte de la contrainte d'un « velum » demandé par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement à la suite de l'étude d'urbanisme, de la nécessité d'un C.O.S. raisonnable, et aussi de l'intégration des contraintes du sous-sol et du sol : il faut maintenir l'emploi avec un redéploiement des entreprises, sauvegarder l'environnement, prendre les précautions nécessaires du fait de l'existence des carrières, et aussi, naturellement, sauvegarder les intérêts des contribuables de Meudon.

Le parti adopté est celui d'une zone mixte habitations-activités, la partie habitations comportant environ 40.000 m² et celle d'activités environ 10.000 m². Pour les habitations on a voulu éviter la ségrégation en réalisant une zone mixte avec logements locatifs ou avec accès à la propriété, aidés ou de secteur libre.

Enfin, une étude détaillée du sous-sol est entreprise, comportant l'exploration une par une des carrières, sous le contrôle du Service des Carrières, pour déterminer celles à conserver et celles à combler.

M. Julien-Laferrière remercie vivement M. Quélenec de son très intéressant exposé et demande aux assistants s'ils ont des renseignements complémentaires à demander ou des observations à formuler :

M. Bocquet attire l'attention sur la sauvegarde des carrières et la nécessité d'en conserver une partie pour leur intérêt historique.

Il est fait remarquer, à ce sujet, que les carrières ne peuvent être ouvertes au public en permanence, leur visite sans guide présentant, pour le visiteur, le risque de s'égarer en raison de la complexité de leur tracé.

Il est fait observer aussi que les carrières peuvent servir d'abri anti-atomique, question dont on ne se préoccupe pas en France, contrairement à certains pays étrangers.

Un assistant ayant demandé quel était le calendrier de réalisation du projet, M. Quélenec précise qu'une première demande de permis de construire vient d'être déposée pour une partie des habitations et que son instruction durera 4 ou 5 mois, mais qu'aucun travail en surface ne peut être entrepris avant le renforcement ou le comblement des carrières. Les travaux concernant les carrières devraient commencer à la rentrée des vacances de 1982 et il faut compter au moins 3 ans pour les constructions.

La Grande Perspective

Comme vous le savez, les crédits dégagés en 1980 au titre de l'année du Patrimoine ont permis de commencer cette année les travaux de restauration du Parterre de l'Orangerie : le maximum de surface a été dégagé en laissant un masque de végétation suffisant pour dissimuler les terrains de sport, le mur en aile le long de la rampe d'accès a été rejointoyé, le bassin a été reconstruit et les réseaux d'eau, d'électricité et d'égout, aussi bien pour l'orangerie que pour le jardin, ont été exécutés. Prochainement seront entreprises les plantations et la voirie, y compris la route d'accès depuis l'avenue de Trivaux le long de l'Orangerie Basse.

Au cours de l'année 1982 vont être entreprises la voie d'accès à l'Orangerie en partant de l'allée du Canada, ce qui permettra d'aménager les jardins projetés par la ville sur les terrains municipaux, et on construira le logement de gardien en bordure de la voie d'accès à l'avenue de Trivaux. Lorsque le gardiennage pourra être assuré, on pourra envisager d'ouvrir au public le parterre de l'Orangerie et de remettre en état le gros œuvre de l'Orangerie, qui fait actuellement l'objet de nombreuses déprédations : vitres cassées, menuiseries abîmées, etc.

Le problème important maintenant, à notre avis, est de déterminer les conditions d'utilisation de l'Orangerie, qui représente la partie essentielle du programme actuellement réalisable : ces possibilités d'utilisation sont nombreuses : concerts, spectacles, expositions, réceptions de toutes espèces. Il serait nécessaire que ces questions soient examinées rapidement de manière à permettre d'étudier l'aménagement et de commencer les travaux après l'achèvement des programmes en cours. Notre Comité s'y emploiera dans toute la mesure de ses possibilités.

A l'autre extrémité de la Grande Perspective s'est posé le problème du « Musée des Ballons ». Les Meudonnais avaient pu craindre, il y a quelque temps, que les ballons n'accompagnent au Bourget les avions exposés précédemment au Musée de l'Air de Meudon. Il vient heureusement d'être décidé récemment que le Musée des Ballons resterait à Meudon et serait installé dans le hangar Y dont la démolition n'est plus envisagée puisque son arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques sera soumis incessamment à la signature du Ministre de la Culture.

Notre vice-président, M. Jantzen et son collègue M. Gury, qui sont chargés de la réalisation de la Grande Perspective, doivent établir le devis de la remise en état du hangar Y en tenant compte des buts très particuliers auxquels il est destiné, comme le remontage intégral du dirigeable « La France » qui a pris son départ de la base de Chalais.

Notre Comité ne manquera pas, dans toute les mesures de ses possibilités, de seconder les efforts faits par les Administrations responsables pour obtenir les crédits nécessaires.

La Propriété Paumier

Vous savez qu'à la suite du projet d'installation, dans la partie supérieure de la propriété, du Centre de Formation du Personnel Communal (C.F.P.C.) et avec l'accord de la Conservation Régionale des Bâtiments de France (la propriété Paumier étant classée site pittoresque), il a été décidé :

— de construire en bordure de la rue d'Arthelon et de la rue du Haut-Arthelon un petit immeuble collectif et quelques pavillons;

— de réaliser, entre le terrain affecté au C.F.P.C. et la rue du Haut-Arthelon un parc public avec terrain de jeux pour les enfants.

La construction des immeubles est très avancée et ces immeubles nous semblent s'intégrer dans le site d'une façon très satisfaisante.

Quant au parc public, sa réalisation a été confiée à M. Henri Clouzeau, membre de notre Conseil. Avant que celui-ci n'expose le projet de ce parc, M. Quélenec, Secrétaire Général de la Mairie, intervient dans les termes suivants :

« Je remercie le Président Julien-Laferrière de me donner la parole.

Je voudrais simplement insister sur l'exemplarité de cette opération. En effet, elle a donné lieu à une consultation poussée entre une association agréée, la ville, maître d'ouvrage et l'ensemble des parties intéressées à l'opération (Fondation de France, Centre de Formation du Personnel Communal, la Délégation à l'environnement, la D.D.E., la Commission départementale des Sites).

De plus, le rôle du Comité des Sites, au travers de l'action de son Président, Charles Guillaud, aidé en cela par le Professeur Néel et les Vice-Présidents Julien-Laferrière et Millet a eu un poids très important dans la procédure adoptée et les résultats obtenus.

En effet, grâce aux démarches effectuées par eux et à leurs suggestions, la ville et la Commission départementale des Sites ont pu établir pour les propriétés Paux et Paumier un plan d'aménagement équilibré et bien intégré dans le quartier et dans la cité.

C'est un exemple du rôle institutionnel que les textes accordent aux associations agréées pour peu qu'elles acceptent une consultation avec l'ensemble des partenaires intéressés sur la base de projets raisonnables tenant compte des contraintes de chacun. »

M. Julien-Laferrière passe ensuite la parole à M. Henri Clouzeau qui expose le projet de réalisation du Parc public :

L'ancienne propriété Paumier, sur les coteaux de Fleury, présente une végétation dense, exubérante, en liaison avec les arbres de l'ancienne propriété Paux, formant un vaste ensemble vert dominant le quartier en liaison avec la Forêt de Clamart couronnant les coteaux de Fleury.

Dans le cadre de la donation à la Fondation de France, la partie supérieure du terrain sera affectée au Centre de Formation des Personnels Communaux, et le reste du terrain sera affecté à la création du parc ouvert au public. La surface affectée au parc sera de 20.000 mètres carrés.

Dans ce secteur, nous dénombrons 281 arbres d'une circonférence supérieure à 0,90 m, ce qui représente une densité de plantation beaucoup plus forte.

Les essences sont mélangées par boqueteaux issus des plantations organisées ou de semis spontanés laissés tels que.

Quelques beaux spécimens d'arbres existent : hêtre vert, hêtre pourpre, tilleul, pin noir, séquoia, la dominante étant réalisée par des marronniers, des érables.

Ces arbres, depuis leur plantation, n'ont pratiquement aucun soin; plantés trop serrés, ils ont grandi tout en hauteur sans former de charpente caractéristique de leurs espèces.

L'état sanitaire pour un certain nombre est déplorable : chancres, pourritures, attaques de parasites.

La plupart d'entre eux présente des branches maîtresse cassées par les tempêtes ou par la présence de pourritures.

L'aménagement du parc consistera en une réhabilitation de l'ancien jardin avec création d'allées de promenade, mise en valeur des arbres intéressants et remise en état des plantations existantes avec plantations complémentaires.

Dans l'ancien potager, le terrain sera nivelé et aménagé en secteur de jeux, le restant du parc étant conservé dans l'état.

Le bassin sera, dans la mesure du possible, remis en eau.

Les accès au parc se feront par la rue de Rushmoor, la ruelle des Ménagères, la rue Hérault et la rue du Haut-d'Arthelon. Cette dernière est traitée en voie piétonnière avec une liaison par la ruelle des Ménagères vers la rue d'Arthelon.

Pour des questions de sécurité, le parc sera clôturé mais en dissimulant la clôture dans la végétation.

Grille du Potager du Dauphin

Comme vous avez pu le voir dans notre dernier bulletin, plusieurs membres de notre Conseil ont déploré le mauvais état de la grille du Potager du Dauphin qui dépare l'avenue du Château. Les pères jésuites du Centre d'études russes de Saint-Georges, auxquels appartient cette grille, ne pouvant faire face à eux seuls aux frais importants de sa remise en état, il avait été suggéré qu'une participation financière pourrait être demandée aux riverains de l'avenue du Château et aux membres du Comité. M^{me} Goubelin, membre de notre Conseil, s'est chargée de solliciter les souscriptions et, grâce à son obstination, à laquelle nous devons rendre hommage, elle a pu réunir une somme couvrant à peu près les frais de remise en état avec les participations financières de la Mairie, du Comité et du Centre de Saint-Georges. M^{me} Goubelin, qui regrette vivement de ne pas être présente à notre Assemblée Générale, étant retenue par d'autres obligations, lance un dernier appel aux membres du Comité qui n'auraient pas participé à la souscription et je m'associe bien naturellement à son appel. Les travaux ont été entrepris courant novembre, comme vous avez pu le voir.

Place Aristide-Briand

Il a été suggéré, à plusieurs reprises, de rétablir, place Aristide-Briand, le « faune » enlevé par les Allemands pendant l'occupation. Notre Conseil a reconnu l'intérêt de cette suggestion, mais il estime que, pour mettre en valeur la fontaine du Faune il serait nécessaire de mieux aménager la place Aristide-Briand. M. Laferrière en a parlé à M. le Maire qui lui a fait part de son intention de consulter un certain nombre de personnes de Bellevue sur l'intérêt d'un tel aménagement. Les premières réactions sont défavorables, car cette opération conduirait à supprimer des places de parking, mais M. Guier a indiqué à M. Laferrière qu'il poursuivait son enquête.

Manifestation des Associations Meudonnaises à Meudon-la-Forêt

Le Comité a participé à la journée des Associations Meudonnaises organisée par le Centre Social de Meudon-la-Forêt. Cette manifestation a eu lieu le 16 mai sur le parking du

marché. Le temps n'a pas été très favorable et le stand du Comité a reçu peu de visiteurs. Ceux-ci ont été intéressés par les documents présentés par le Comité et concernant surtout la Grande Perspective et les Etangs de Villebon et de Meudon. Les résultats au point de vue recrutement de nouveaux membres n'ont pas été très brillants : deux adhésions de membres sympathisants.

Participation aux activités de l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest-Parisien

M. Poilevey, membre de notre Conseil, a bien voulu accepter de représenter notre Comité au Bureau de l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest-Parisien, à laquelle, comme vous le savez, notre Comité est affilié, et dont il a été nommé Secrétaire Général.

Actuellement, l'Union de l'Ouest-Parisien a trois objectifs principaux :

1° Action contre les différents tracés prévus par l'Administration pour boucler l'A 86 à l'ouest de Paris (actuellement plusieurs tracés sont prévus sur le plan d'occupation de Rueil et un recours a été introduit par l'Union à propos de ce plan d'occupation). Le Conseil Municipal de Ville-d'Avray a refusé, de son côté, l'approbation du P.O.S. de cette commune qui prévoyait le passage de la A 86. L'Union de l'Ouest-Parisien saisit toutes les occasions pour sensibiliser les autorités sur les inconvénients de cette autoroute dans cette région. Un tracé plus à l'ouest éviterait en particulier la destruction de plus de 200 hectares de forêt entre Rueil et la forêt de Meudon.

2° Actions auprès des autorités pour la sauvegarde de l'environnement : les deux candidats à l'élection présidentielle ont été interrogés, avant celle-ci, sur leurs positions à propos de la protection du patrimoine culturel, l'urbanisme, la politique des transports. Maintenant l'Union rappelle aux autorités et notamment aux ministres les positions du candidat Mitterrand pour que les engagements pris à l'époque soient tenus. L'Union participe aussi aux différentes réunions organisées par les ministres dans le domaine de l'Environnement, par exemple la préparation des Etats Généraux de l'Environnement prévus par M. Crépeau.

3° Recrutement de nouvelles associations membres pour augmenter son poids face aux autorités.

La Forêt de Meudon

Dans notre dernier Bulletin, sous le titre « La Forêt de Meudon », nous avons indiqué qu'à la suite d'abattages d'arbres qui pouvaient paraître excessifs, une Commission chargée d'étudier et de suivre les questions concernant la forêt avait été créée au sein du Comité.

Après s'être rendus sur le terrain et, en particulier, à plusieurs reprises, dans les parcelles proches de Meudon-la-Forêt où avaient eu lieu les coupes, M. Julien-Laferrière et les membres de la Commission avaient rencontré M. Chondroyannis, chef de la Subdivision de Versailles de l'Office National des Forêts. Les constatations portées à la connaissance du représentant de l'O.N.F. et ses explications figurent dans le Bulletin (1981, N° 2).

Depuis, l'O.N.F. représenté par les chefs de centre, de subdivision et de secteur, a organisé le 4 juin une réunion d'information à l'intention des Associations de Protection de l'Environnement s'intéressant aux forêts domaniales de la Malmaison, Fausses-Reposes, Meudon et Versailles. Le programme, pour 1982, des coupes et des travaux a été communiqué. Parmi les principales questions abordées, citons les pistes cyclables, les projets routiers, l'usage des motos — problèmes sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir et aussi les arbres d'alignement et l'exploitation des coupes.

Quant à ces derniers points nous avons fait remarquer que de nombreux arbres en bordure des routes ou des chemins forestiers étaient « marqués » et que les arbres abattus étaient laissés très longtemps en dépôt sur place, nuisant à l'aspect accueillant de la forêt.

Depuis, il a été constaté que tous les arbres coupés dans les parcelles proches de Meudon-la-Forêt avaient été ramenés sur le bord des chemins forestiers pour être enlevés. Par ailleurs, il a été procédé, pour des raisons de sécurité, à de sérieux élagages, et on peut espérer, par suite, que certains très beaux arbres de lisières « marqués » pourront être conservés.

D'autre part, vous avez peut-être été intrigués par les marques jaunes et rouges apparues récemment sur certains arbres de la forêt de Meudon.

Vous trouverez dans notre Bulletin la présentation du nouveau sentier récemment balisé dans notre forêt par le Comité National des sentiers de Grande Randonnée. Ce sentier « G.R. de Pays », balisé de marques jaunes et rouges, relie la gare R.E.R. de Rueil à Clamart par les forêts de Malmaison, de Fausses-Reposes et de Meudon. Sur ce sentier se greffent des circuits de petite randonnée, balisés de jaune. L'un d'entre eux relie deux branches du sentier G.R. de Pays entre le carrefour des Fonds de la Chapelle et l'étang de Meudon, l'autre fait le tour des étangs de Ville-d'Avray (durée deux heures environ pour chaque circuit).

Malheureusement, comme certaines allées de la forêt, certaines parties en sont rendues impraticables par le passage des chevaux. Nous en avons déjà discuté avec les représentants des Eaux et Forêts, souhaitant trouver une solution permettant de cohabiter aux piétons et aux cavaliers.

DISCUSSION

A la suite du rapport d'activité, M. Julien-Laferrière donne la parole aux assistants qui auraient des observations ou des suggestions à présenter :

M. Ricaud pense être l'interprète de l'Assemblée en demandant au président de transmettre à M. Guillaud et à sa famille l'expression de sa vive sympathie et ses vœux de rétablissement. M. Julien-Laferrière ne manquera pas d'en faire part à M^{me} Guillaud qui y sera certainement très sensible.

M. Ricaud donne ensuite quelques indications sur le projet de géothermie à Meudon-la-Forêt : l'opération a été lancée en 1975 et le gouvernement actuel est saisi du projet. Celui-ci est subventionné par la Commission de la Communauté Européenne et les contacts vont être poursuivis, mais des difficultés existent soit du fait d'oppositions, notamment de la part du

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

2, boulevard des Nations-Unies - Tél. 626.39.13

DROGUERIE
C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République

92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle

Verrerie - Plastique

Brosserie - Entretien

Peinture - Papiers peints

Quincaillerie - Electricité

 **eubles**
ener et fils

111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES

GARANTIE DES PRIX

chauffagiste, soit du fait de textes législatifs ou réglementaires, et il est à craindre que l'affaire ne se réalise sans que les habitants de Meudon-la-Forêt en tirent nécessairement un bénéfice financier.

M. Quélenec précise que c'est à la demande du Conseil Municipal que la Communauté Européenne a subventionné le projet. La subvention de cet organisme ne porte que sur la partie expérimentale du projet. L'Etat, la Région, le Département apportent par ailleurs leur contribution.

L'exploitant du chauffage et les représentants des propriétaires et locataires de Meudon-la-Forêt ont participé dès le départ aux études et ont donné leur accord pour la réalisation des travaux qui devraient débuter fin 1982 ou début 1983 par un forage d'essai.

Il s'agit du projet le plus important de France puisqu'il concerne 8.600 équivalents-logements et que l'énergie transférable varie de 14.000 T.E.P. (si on peut utiliser le Dogger et le Trias) à 9.000 T.E.P. (si on utilise le Dogger seul). Il faut prévoir une durée de 3 ou 4 ans pour les travaux. Il existe déjà un système de chauffage collectif, mais il devra être adapté à la température de l'eau, nettement inférieure à celle de la vapeur utilisée actuellement.

Les avantages pour les forestois dépendront des résultats des forages, mais si on se réfère aux opérations déjà réalisées, ils devraient être positifs.

M. Gayral remarque que les travaux de la Grande Perspective avancent bien lentement et que la vue de la Terrasse n'est, pour le moment, guère améliorée. M. Julien-Laferrière répond

que les crédits de la première tranche de travaux décidés en 1980 à l'occasion de l'année du Patrimoine n'ont été débloqués qu'en partie en 1981. Les travaux de plantation du parterre de l'Orangerie devraient reprendre courant janvier 1982 et on peut espérer que ce parterre sera terminé pour l'été prochain.

M. Gayral signale aussi que la Terrasse se dégrade : sol des allées, arbustes, bancs, etc. Le Comité essaiera d'obtenir un programme un peu cohérent compte tenu des possibilités d'obtention de crédits, l'essentiel semblant être actuellement le programme de l'Orangerie. En ce qui concerne la Terrasse, il ne peut être question de modifier son utilisation actuelle pour les jeux des enfants.

M. Bocquet demande ce qui est envisagé pour marquer l'emplacement du Château Vieux. Pour ne pas, justement, nuire à l'utilisation pour les jeux, il est seulement envisagé de marquer, par des dalles, les angles du Château. Un plan de l'ensemble de la Terrasse à sa plus belle période permettra aux visiteurs de se rendre compte de la disposition du château et des parterres environnants.

M. Reinach demande si, comme cela se faisait autrefois, le public ne pourrait pas être autorisé à se promener sur la Terrasse supérieure. L'Observatoire fait état de la présence, dans les bâtiments voisins, d'appareils très sensibles (ce n'est peut-être d'ailleurs qu'un prétexte). La construction du restaurant d'entreprise au voisinage de la pièce d'eau du Bel Air a créé une sujétion supplémentaire. Le Comité d'Entreprise serait certainement opposé à l'ouverture au public, qui poserait d'ailleurs des problèmes de gardiennage.

La séance est levée à 23 heures.

Réunion du Conseil du 16 Décembre 1981

Le Conseil du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'est réuni le 16 décembre 1981, à la Mairie de Meudon, à l'issue de l'Assemblée Générale, sous la présidence de M. Julien-Laferrière, Vice-Président délégué, en l'absence de M. Guillaud, Président.

Présents : M^{me} Giry-Gouret, MM. Ader, Bazoge, Bégué, Bocquet, Boullault, Général Brunet, Clouzeau, Cossé, Courchinoux, Gayral, Gilardoni, de Gonville, Larré, Millet, Colonel Moraine, Professeur Néel, Rémon, Roux-Devillas, Susse, de Traverse.

Excusés : M^{mes} Cachera, Goublin, MM. Albert, Gyé-Jacquot, Jantzen, Poilevey, Sabatier, Tortrat, Watine.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

M. Julien-Laferrière expose que l'état de santé de M. Guillaud s'étant considérablement aggravé au cours de l'été, celui-ci ne peut plus assurer la présidence et il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

M. le Professeur Néel pense que M. Julien-Laferrière, qui a collaboré avec M. Guillaud pendant de nombreuses années et qui l'a remplacé pratiquement depuis près de deux ans, est le

plus indiqué pour assurer la présidence du Comité. Aucune autre candidature n'étant présentée, la proposition de M. le Professeur Néel est mise aux voix et M. Julien-Laferrière est élu Président à l'unanimité des votants.

M. Julien-Laferrière propose ensuite de reconduire le Bureau composé comme suit :

Vice-Présidents : MM. Millet, Jantzen, Roux-Devillas.

Secrétaire Général : M. Cossé.

Secrétaire Général adjoint : M. Rémon.

Trésorier : M. de Gonville.

La reconduction du Bureau, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Le Conseil décide, à l'unanimité, en reconnaissance des services éminents rendus au Comité par M. Guillaud, de le nommer Président d'Honneur Fondateur.

FIXATION DU TAUX DES COTISATIONS POUR 1982

M. de Gonville, Trésorier, rappelle que les taux des cotisations pour 1981 étaient les suivants :

Sympathisants : 10 F (ce taux n'a pas été majoré depuis 5 ans).

Adhérents : 30 F (ce taux était de 25 F en 1980).

Bienfaiteurs : à partir de 50 F (ce taux n'a pas été majoré depuis 10 ans).

Après discussion, le Conseil décide de maintenir à 10 F la cotisation des membres sympathisants et à 30 F celle des membres adhérents, qui a fait l'objet d'une augmentation au 1^{er} janvier 1981, et de porter celle des membres bienfaiteurs à un minimum de 75 F.

QUESTIONS DIVERSES

M. Julien-Laferrière donne connaissance d'une lettre de M. Jean-Claude Delarue, Conseiller économique et social, chargé par son Conseil d'un rapport sur la qualité de la vie dans les banlieues. M. Delarue demande aux associations de lui faire part de leurs réflexions et propositions à ce sujet.

Le Conseil du Comité estime que le principal problème concernant Meudon est celui des transports en commun, qu'il s'agisse de Meudon-la-Forêt (Métro) ou de Meudon-Ville (desserte de la gare de Val-Fleury par autobus, amélioration de la ligne de Puteaux à Issy-Plaine, stationnement des voitures au voisinage des différentes gares de Meudon).

*Vous souhaitez participer
à la défense de l'environnement ?*

Vous avez entre 16 et 20 ans ?

Compte épargne "Jeune projet"

Mettez l'imagination au pouvoir

 **Caisse d'Épargne
de Meudon-Val-Fleury**

7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30

La Forêt de Meudon

AU SUJET DES COUPES EN FORÊT DE MEUDON : LES RAISONS DES FORESTIERS

Nous avons, à plusieurs reprises, exposé aux lecteurs de notre Bulletin, les entretiens que nous avons eus avec les représentants de l'Office National des Forêts au sujet de l'entretien et de la gestion du massif forestier de Meudon. Nous avons pensé qu'il serait intéressant, pour nos lecteurs de connaître les principes de cette gestion.

M. Chondroyanis, Chef de la Subdivision de Versailles de l'Office National des Forêts, a bien voulu — et nous l'en remercions vivement — nous faire parvenir l'exposé suivant :

« Massacre à la tronçonneuse », « Ces chênes qu'on abat »... Les pétarades des scies à moteur qui retentissent dans les bois de Meudon provoquent inquiétude, réactions passionnées et échos vengeurs de la presse locale. Les coupes, et particulièrement les coupes rases, sont une des manifestations immédiatement visible et particulièrement brutale de la gestion forestière. A quelle nécessité répondent-elles ? Quel plan les ordonne ? Il est nécessaire pour répondre à ces questions d'esquisser tout d'abord le bilan de santé de la forêt.

La forêt domaniale de Meudon (1.100 hectares), à l'image de la plupart des forêts de la Région Parisienne, est constituée

dans sa majorité d'un taillis de châtaignier sous futaie de chêne. Bien d'autres essences, telles que hêtre, charme, tilleul, érable, frêne, merisier, bouleau... viennent compléter selon leurs exigences propres ces peuplements de base et contribuent à l'agrément et la richesse du milieu. Taillis de châtaignier sous futaie de chêne signifie superposition de deux cultures différentes d'arbres. La première, celle du taillis de châtaignier, introduit voici quatre siècles et remarquablement acclimaté depuis, consistait à couper régulièrement les brins de cépées lorsqu'ils atteignaient la taille adaptée à l'usage choisi (bois de feu, cercles de tonneau, échelas...); les souches, possédant la précieuse faculté de rejeter vigoureusement, assuraient la pérennité du taillis. La seconde, celle du chêne, revenait à cultiver, mêlés au taillis, des arbres issus de semences que l'on conservait sur pied fort longtemps (150 à 200 ans) pour en tirer du bois d'œuvre. Les glands, tombant dans les trouées d'abattage permettaient, moyennant des soins vigilants, le développement de semis à l'origine du renouvellement de la futaie.

L'espacement de la récolte des brins de taillis (exploités à 25 et 30 ans à partir de 1850), défavorables aux semis de chênes exigeants en lumière, les désordres occasionnés par trois guerres eurent pour conséquence de tarir le recrutement des chênes. C'est ainsi que la plupart d'entre eux atteignent ou dépassent aujourd'hui 150 ans d'âge, que beaucoup sont bien plus vieux, et qu'ils ont parfois presque totalement disparu de certains secteurs. Le taillis de châtaignier, dont les der-

nières exploitations massives remontent à la dernière guerre, avoisine aujourd'hui les quarante ans sur la majorité de la forêt.

Futaie vieillie en voie de régression, taillis uniformément âgé, tel est le diagnostic qui est apparu après l'examen des peuplements effectué de façon approfondie vers 1970, à l'occasion de l'élaboration du plan d'aménagement actuellement en vigueur.

Pour inverser cette évolution vers le taillis simple, il fut alors décidé d'abandonner le régime du taillis sous futaie et de constituer à terme une futaie de chêne, type de peuplement qui couvrait la Région Parisienne à des époques reculées. La durée retenue, pour mener à bien cette « conversion » a été estimée à 100 ans, compte tenu de la survie probable des peuplements existants.

La méthode pratiquée pour la conversion de taillis sous futaie suffisamment riche en futaie consiste à profiter de l'ensemencement naturel mis progressivement en lumière par une succession de coupes étalées sur une dizaine d'années. Le trop faible nombre de semenciers existant en forêt de Meudon interdit le recours à ce procédé et nécessite une replantation artificielle. Deux types d'opérations sont alors pratiquées pour atteindre l'objectif fixé :

— des opérations de régénération consistant à couper à ras des placeaux de surface unitaire de 3 à 4 hectares, replantés dès achèvement de l'exploitation en jeunes chênes et autres espèces feuillues indigènes, élevés en pépinière. Afin de favoriser leur développement, ces jeunes plants sont dégagés annuellement pendant les dix premières années de leur existence. Les plantations qui sont ainsi effectuées chaque année sur une dizaine d'hectares constitueront la futaie adulte de la fin du XXI^e siècle;

— des opérations dites d'amélioration, destinées à maintenir en bon état sanitaire le reliquat de la forêt jusqu'à sa mise en régénération. Les coupes récoltent alors les arbres dépérissants de la futaie et sélectionnent dans le taillis les plus beaux brins de châtaignier qui constitueront un peuplement relais

Tels sont résumés les principes directeurs de l'action entreprise depuis 1970 dans le cadre d'un plan de gestion sur quinze ans. A l'issue de cette période un premier bilan sera effectué et servira de base à l'élaboration d'un nouveau programme.

Le recours à la coupe rase en forêt de Meudon est donc guidé par le souci de la pérennité et de la régénération de la forêt. Celle-ci, milieu vivant, a ses rythmes propres; leur relative lenteur ne doit cependant pas nous inciter à la considérer comme un cadre immuable où doivent primer les seules considérations de conservation. Elle n'en demeure pas moins une solution traumatisante puisque la recherche d'un équilibre au niveau d'une population d'arbres et la nécessité de concentrer les opérations, garantie d'un suivi efficace, conduit à exploiter des individus n'ayant pas atteint le terme ultime de leur existence. Ses conséquences sur les paysages, particulièrement sensibles aux riverains de la forêt conduisent, lorsque c'est possible, à en atténuer les effets par le maintien sur pied de rideaux boisés. Les enclos de plantation, clôturés pour permettre le développement des plants, constituent autant de réduction de l'espace ouvert que le promeneur recherche en forêt. La liste des griefs adressés à cette technique de régénération est longue,

et la croissance des jeunes arbres bien lente à notre goût. C'est là cependant le prix à payer pour transmettre aux générations futures une forêt vivante et équilibrée.

P. CHONDROYANNIS,
O.N.F. Subdivision de Versailles.

UN SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE EN FORÊT DE MEUDON

Beaucoup de Meudonnais aiment probablement emprunter les sentiers de Grande Randonnée, soit pendant les vacances, soit même pendant le week-end, en particulier le G.R. 1 qui est à notre porte dans le parc de Saint-Cloud. Il nous attend aussi dans les forêts de Rambouillet ou de Fontainebleau pour nous en faire découvrir les endroits les plus pittoresques, nous amener aux plus jolies vues. Mais ce que nous apportent surtout ces sentiers, ce sont de longues promenades détendues (inutile de sortir la carte à chaque carrefour) et la provision d'air pur indispensable aux citadins que nous sommes.

Les marques rouges et blanches des G.R. sont bien connues. Par contre les marques jaunes et rouges et les marques jaunes apparues récemment sur certains arbres de la forêt de Meudon ont dû, comme nous, vous intriguer. Pour en savoir plus, nous avons demandé à leur auteur, le « Comité National des Sentiers de Grande Randonnée », de nous présenter le tout nouveau sentier « G.R. de Pays » de la ceinture verte des Hauts-de-Seine. M. Philippe Lambert, Secrétaire régional de ce Comité pour l'Île-de-France, a bien voulu nous adresser l'article ci-joint qui répondra à vos questions. Un petit plan vous permettra de préparer vos promenades si vous souhaitez suivre ce balisage.

Un conseil toutefois : évitez les périodes trop humides, car certaines parties du sentier dans la forêt de Meudon sont parfois rendues impraticables par les chevaux qui les empruntent aussi. Espérons qu'une solution sera trouvée par les responsables de l'Office National des Forêts pour rendre ce sentier praticable de bout en bout en toutes saisons.

**

Un sentier de Grande Randonnée... à deux pas de la capitale et de la banlieue ouest... Vous ne me croiriez pas si je ne vous avais invité à suivre avec moi les marques jaunes et rouges qui vous conduisent maintenant sans interruption de Clamart (sur la N 306) à... Rueil-Malmaison, par le parc forestier de Clamart, les étangs de Trivaux, de Villebon, la gare de Chaville rive droite, les étangs de Ville-d'Avray, Vaucresson, la forêt de Malmaison et les étangs de Saint-Cucufa.

Cela pouvait paraître une gageure de chercher à mener à terme un projet d'une telle ampleur, et pourtant, il était tentant de relier entre elles les différentes forêts domaniales (Meudon, Fausse-Repose et la Malmaison) qui constituent la « Ceinture verte des Hauts-de-Seine ».

Après avoir prospecté tous les chemins forestiers de la région pour retenir le plus varié, les responsables bénévoles de la Fédération française de la randonnée pédestre ont mis au point le tracé définitif en liaison avec les municipalités concernées et l'Office National des Forêts. Puis est venue la phase la plus enthousiasmante de la création : le balisage à la peinture. Quoi



== Sentier de Grande Randonnée (balisage rouge et blanc)

== Sentier GR de Paris



ys (balisage rouge et jaune)

..... Sentier de Petite Randonnée (balisage jaune)

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON



bougies, tissages, grès, cadeaux
vanneries - bois blanc - jeux
listes de mariage

l'artisanie

61, Rue de la République - MEUDON

Tél. 626-71-57

Ouvert le DIMANCHE

Photo



tél. 534-50-06

MEUDON

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, Rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

Un magasin d'articles de sport à Meudon

MEUDON - SPORT

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)

Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

de plus passionnant que de matérialiser le chemin que l'on a soi-même arpenté maintes et maintes fois, en vue de le faire découvrir aux autres. Il aura fallu plusieurs samedis et plusieurs dimanches... et aussi plusieurs pots de peinture jaune et rouge pour obtenir un balisage dont la qualité n'est plus à démontrer, la modestie de ses auteurs dut-elle en souffrir.

Si ces quelques lignes vous ont donné le goût de la promenade, je vous invite à partir une demi-journée en forêt de Meudon : point n'est besoin d'un équipement compliqué. Pour ceux qui hésiteraient à faire de grandes étapes, des sentiers de petite randonnée en boucle ont été créés à leur intention : autour de l'étang de Villebon vers le carrefour de Poix, autour des étangs de Ville-d'Avray (durée environ 2 heures pour chaque circuit). Grâce aux nombreuses gares S.N.C.F. et arrêts d'autobus, ceux qui ne rebutteraient pas un nombre de kilo-

mètres plus important pourront combiner une étape d'un point à un autre, exemple :

- de Clamart à Chaville-Rive droite, 11 km;
- de Chaville à Vaucresson, 9 km;
- de Vaucresson à Rueil, 10 km.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Centre d'information pour la randonnée pédestre, 64, rue de Gergovie, 75014 Paris, tél. 545.31.02 (de 9 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, et le mardi jusqu'à 20 heures). Et rendez-vous en mai 1982 pour l'inauguration officielle.

Philippe LAMBERT,

Secrétaire Général de l'Ile-de-France
du Comité National des Sentiers de Grande Randonnée.

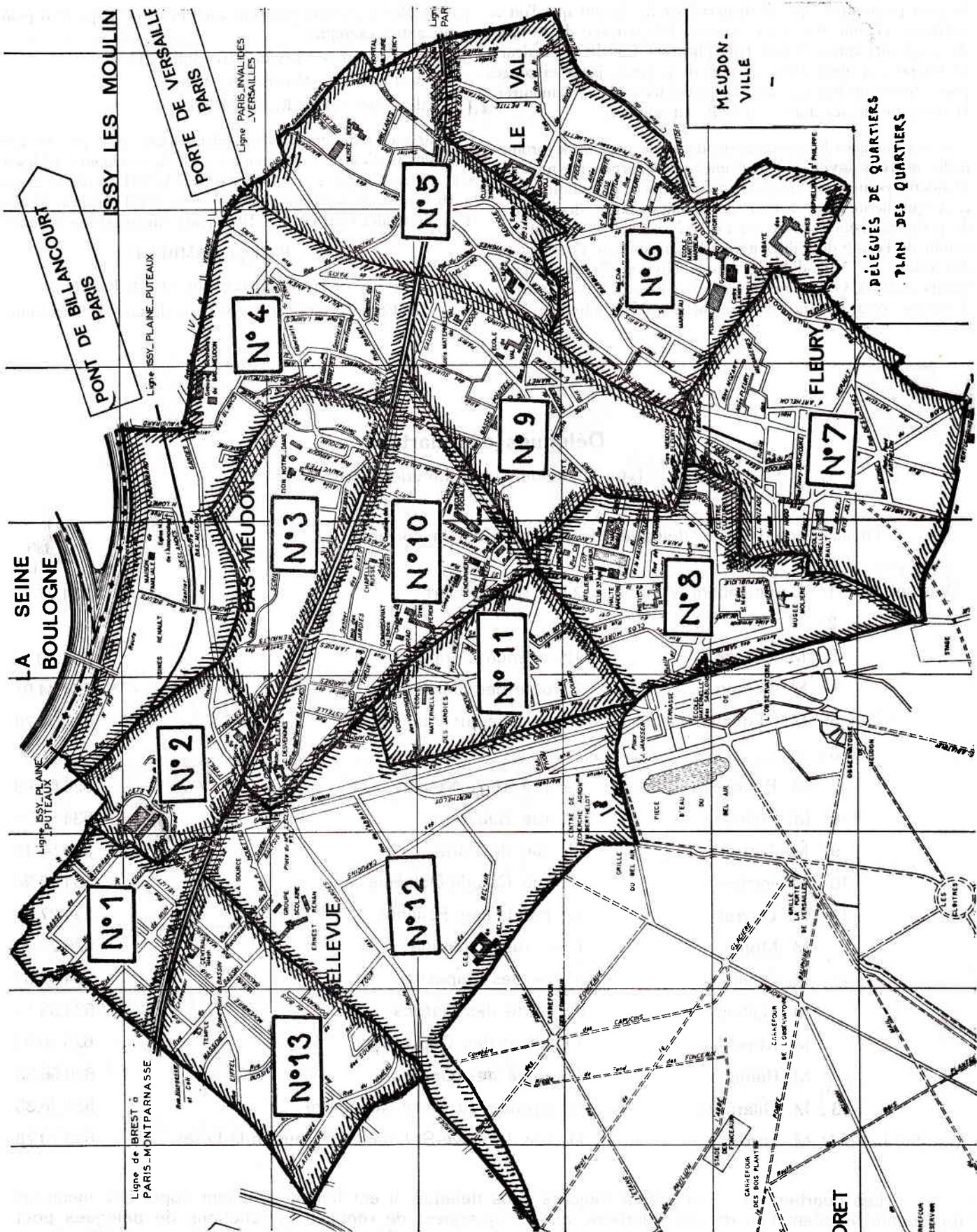
Délégués de quartiers

(voir plan joint pour Meudon-Ville)

La liste actuelle des délégués de quartiers est la suivante :

Quartier N° 1 :	Commandant Verdier	2 bis, rue du Cerf	534.27.76
2 :		
3 :	M. Clouzeau	12, avenue Scribe	534.10.15
4 :	M. Rémon	4, route des Gardes	534.44.91
5 :	M ^{me} Foucher	5, rue Docteur-Vuillième	626.04.70
6 :		
7 :	M. Bocquet	22, rue Terre-Neuve	626.01.68
8 :	M. Poilevey	10, rue Baudreuil	534.54.28
9 :	M. Tortrat	85, rue de Paris	534.54.15
10 :	M. Jordan	10, rue Claude-Dalsème	534.32.94
11 :	M. Gayral	12, rue Lucien-Feuchot	534.27.45
	M. Monat	1 bis, rue Valentine	626.21.36
12 :	M. Boullault	4, rue des Capucins	534.42.53
	M. Gallien	69, route des Gardes	534.33.53
	M. Koechlin	1 bis, rue des Capucins	626.10.81
	M. Reinach	75, route des Gardes	626.66.88
13 :	M. Gilardoni	48, avenue du Onze-Novembre	534.36.38
Meudon-la-Forêt	M. Larré	11, rue Woluwé-St-Lambert, Meudon-la-Forêt	630.79.78

Les quartiers N^{os} 2 et 6 sont toujours sans délégué. Il est fait un pressant appel aux membres du Comité, habitant l'un de ces quartiers, qui accepteraient de remplir les fonctions de délégués pour qu'ils se fassent connaître au Secrétaire Général, M. Cossé, 60, avenue Jean-Jaurès, tél. 534.25.04.



DELEGUES DE QUARTIERS
PLAN DES QUARTIERS

LA SEINE
BOULOGNE

ISSY LES MOULIN
PORTE DE VERSAILLES

PONT DE BILLANCOURT
PARIS

Ligne ISSY-PLAINE-PUTEAUX

Ligne PARIS-INVALIDES-VERSAILLES

Ligne PARIS

MEUDON-VILLE

Ligne de BREST à PARIS-MONTMARNASSE

ORET

ANTICOUR
ESBAUVIN

UN APPEL DU MAIRE DE MEUDON

pour l'accueil des membres de l'orchestre de Rushmoor les 17 et 18 avril 1982

Le Président du Comité a reçu de M. le Maire de Meudon la lettre suivante :

Meudon, le 14 janvier 1982

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un orchestre de notre ville jumelle de Rushmoor se produira à Meudon les 17 et 18 avril prochains.

Les membres de cette formation souhaiteraient être hébergés dans des familles meudonnaises, ce qui favoriserait le renforcement des liens existant entre nos deux villes jumelles.

J'ai pensé que par l'intermédiaire de votre association, il serait peut-être possible de contacter un certain nombre de familles ou de personnes susceptible d'accueillir soit :

- un enfant accompagné de l'un de ses parents,
- un adulte seul,
- un adulte et son conjoint.

Un programme précis des activités de l'orchestre sera communiqué en temps utile aux personnes intéressées.

Je vous serais vivement reconnaissant de bien vouloir diffuser cette lettre auprès de vos adhérents auxquels le Service Information (Tél. 534.75.19, postes 413 ou 408) est prêt à donner tous renseignements complémentaires.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilbert GAUER,
Maire de Meudon,
Conseiller Régional.

Le Président du Comité souhaite vivement qu'un certain nombre de ses membres réponde favorablement à la demande de M. le Maire.

Le Trésorier du
COMITE DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

vous indique que le montant de la cotisation 1981 est de :

- membre bienfaiteur à partir de **75 F**
- membre adhérent **30 F**
- membre sympathisant **10 F**

Il vous demande, si vous ne l'avez déjà fait, de bien vouloir en effectuer l'envoi au siège du Comité :

4, Rue des Capucins
92190 MEUDON
(C.C.P. Paris 22465-15)

D'avance, **MERCI.**

Bulletin

d'adhésion (1)
de renouvellement (1)



M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur à partir de 75 F
Membre Adhérent 30 F
Membre Sympathisant 10 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins, 92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. : 534.42.50

(1) Rayer la mention inutile.

